



THIERRY AFSCHRIFT
PROFESSEUR
ORDINAIRE À L'ULB

Les justes salaires des grands patrons

n assiste à la renaissance d'un débat, pourtant très artificiel. A l'occasion de la hausse moyenne des salaires des grands patrons belges du Bel20, certains mettent en cause le niveau des ces rémunérations, qu'ils jugent trop élevé, voire qu'ils qualifient d' "indécents". Ce débat n'est pas propre à la Belgique puisqu'en France, le président Macron a lui aussi estimé qu'il fallait fixer des limites aux émoluments des dirigeants de société.

On pourrait comprendre le débat s'il portait seulement sur les salaires des dirigeants des sociétés contrôlées par l'Etat ou d'autres collectivités. Il s'agit alors de gestion d'argent public et cela peut être considéré comme un problème d'intérêt général. D'où des limitations, qui existent déjà, à de telles rémunérations. C'est peut-être dommage parce que sur le marché très étroit des grands dirigeants, il est probable que les entreprises publiques se privent des meilleurs éléments, attirés par les rémunérations plus élevées du privé.

Mais en tout cas, lorsqu'il s'agit d'entreprises privées, la question ne devrait pas intéresser les hommes politiques. Cela n'est tout simplement pas de leur ressort. La rémunération d'un dirigeant est alors fixée, soit par un contrat entre une société privée et une personne privée, soit par des décisions internes à la société, dans le cadre d'une procédure où intervient en général un comité de rémunération. Il s'agit alors de démocratie interne à la société, conformément à des statuts. Et là encore, il n'y a pas de raison pour que la loi ou les politiques s'en mêlent. La rémunération de dirigeants d'entreprises privées ne relève pas de l'intérêt public, tout simplement.

C'est également à tort que l'on fait des comparaisons entre le salaire d'un dirigeant et celui des personnes les moins bien payées de son entreprise. Les services rendus sont différents, tout simplement. Et il faut cesser de s'imaginer que les personnes sont égales. Elles ont certes des droits égaux : tout le monde a le droit d'essayer de trouver un cocontractant

qui lui paie un très gros salaire. Mais ce salaire ne rémunère en réalité pas seulement un travail et n'a pas à dépendre de critères comme le temps de travail. Le salaire est fixé conformément à la loi de l'offre et de la demande.

Comme le disait Friedrich von Hayek, l'avantage du capitalisme, c'est que chacun y bénéficie d'un revenu correspondant à ce qu'il apporte, sur le plan matériel, aux autres. Si une entreprise engage un super-patron réputé, ce n'est pas pour qu'il travaille quelques heures en plus ou en moins. C'est parce que, comme les artistes du spectacle ou du sport, sa cote est élevée et que la firme veut tirer avantage de ses talents.

C'est pour cette raison que certains gagnent beaucoup plus que d'autres, tout comme en sport Cristiano Ronaldo gagne infiniment plus qu'un très bon joueur de la Jupiler Pro League belge qui travaille peut-être autant que lui.



Si certains ont de meilleurs revenus que d'autres, c'est que, en tout cas du point de vue matériel, ils ont fait un meilleur usage des libertés dont chacun dispose encore.

Ces critiques à l'égard de ceux qui, aux yeux du marché, sont réputés les meilleurs, n'ont aucune justification et ne s'expliquent que par un très vilain sentiment malheureusement de plus en plus souvent partagé : la jalousie. Celle-ci devrait cesser d'influer sur un débat public. Si certains ont de meilleurs revenus que d'autres, c'est que, en tout cas du point de vue matériel, ils ont fait un meilleur usage des libertés dont chacun dispose encore. Il n'y a aucune raison de les blâmer, et il faudrait au contraire les féliciter. **📌**